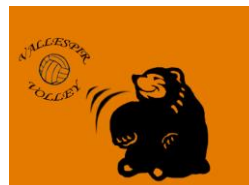


Association Vallespir Volley
Chez Thierry GROSNON
Mas Danyach
66400 Taillet



Règlement intérieur du Vide Grenier du dimanche 8 mai 2016

Article 1 : L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY organise un vide grenier le dimanche 8 mai 2016 de 8H30 à 16H30 Place Henri Guitard à Céret. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets neufs ou d'occasions. L'ASSOCIATION Vallespir Volley se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. Pour pouvoir exposer : envoi du règlement – copie recto verso de la carte d'Identité – Attestation sur l'honneur remplie.

Article 3 : Le prix de l'emplacement est fixé à 5 euros pour 2 mètres linéaire.

Article 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de VALLESPIR VOLLEY, copie des pièces mentionnées à l'article 2). Aucune inscription définitive ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 5 mai 2016 sans garantie de places restantes, soit en le remettant aux organisateurs lors des permanences organisées par l'association, soit en faisant parvenir l'ensemble des pièces à l'adresse suivante : Thierry GROSNON, Mas Danyach, 66400 TAILLET.

Article 5 : La validation de votre inscription, sous réserve de dossier complet, n'est reconnue qu'à réception du dossier complet accompagné du règlement par chèque à l'ordre de : VALLESPIR VOLLEY.

Article 6 : Les enfants de plus de 14 ans devront avoir une autorisation parentale pour tenir un stand seul. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 7 : L'installation se fera le dimanche 8 mai de 6h00 à 8h00 sur l'emplacement affecté par L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY (passé 8h00, l'emplacement ne sera plus réservé). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY.

Article 8 : Les exposants ne pourront pas conserver leurs véhicules sur la Place Henri Guitard.

Article 9 : La clôture du vide grenier se fera à 16h30. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Aucun véhicule ne pourra pénétrer sur l'emplacement du vide grenier avant 16h30.

Article 10 : Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

Article 11 : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

Article 12 : L'ASSOCIATION VALLESPIR VOLLEY s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...).

Article 13 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.